DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT **DE VICHY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

Séance du 5 Avril 2018

En exercice: 45

Présents: 27

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté Votants: 29 (dont 2 procurations) d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric

AGUILERA, Président.

N° 5

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET:

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (à partir de la délibération n° 4) - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - F. GONZALES - P. MONTAGNER - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

PLAN LOCAL **D'URBANISME**

Mmes et MM. M. GUYOT - J.D. BARRAUD - C. DUMONT - M.

CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

MARCHE A02015.18 LOT 2

Mmes et MM. B. AGUIAR - J.P. BLANC - C. BOUARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - A. GIRAUD - M.

MONTIBERT - R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

AVENANT N°1

Absents ayant donné procuration:

M. Alain DUMONT à M. Jean-Marc GERMANANGUE - M. Jacques

BLETTERY à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Rendue exécutoire:

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Transmise en Sous-Préfecture le :

Mmes et MM. P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – E. VOITELLIER — F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – J.M. BOUREL – J. BLETTERY,

1 7 AVR. 2018

Conseillers Délégués, Membres.

Publiée ou notifiée le :

Mmes et MM. C. BERTIN - C. CATARD - J. JOANNET - G. DURANTET -

17 AVR. 2018

F. BOFFETY - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire: Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché AO 2015.18 en date du 12 janvier 2016, attribué à URBEO pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Brugheas, Cognat-Lyonne, Espinasse-Vozelle, Mariol et Serbannes,

Vu l'avenant de transfert du marché en date du 9 mars 2017, au profit de Vichy Communauté, consécutivement au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération,

Considérant que la compétence PLU a été transférée à Vichy Communauté le 1^{er} janvier 2017, dans des délais qui n'ont pas permis au service mutualisé de l'Urbanisme de Vichy Communauté de s'organiser pour absorber l'accroissement de la charge de travail découlant de la gestion de l'ensemble des PLU en cours d'élaboration ou de révision sur le territoire communautaire,

Propose au Bureau Communautaire:

- de conclure un avenant n°1 au marché AO2015.18 pour prolonger le délai global d'élaboration des PLU précités de 28 mois pour le porter à 48 mois,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,

le 5 avril 2018.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Frédéric AGULERA



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHE ACCORDS - CADRES : EXE 10

ELABORATION ET REVISION DE RLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

MARCHE ACCORDS - CADRE DU 12 JANVIER 2016 :

(Brugine as a Cognat Lyonne - Espinasse Vozelle - Mariol - Serbannes)

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE

9 Place Charles de Gaulle CS 92956 03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

URBEO

8 Quai Antoine Riboud 69002 LYON

Représenté par son Gérant, Monsieur Sylvain PIERRE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre. 💸

M Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

ELABORATION ET REVISION DE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) LOT 2 – SECTEUR OUEST

(Brugheas - Cognat Lyonne - Espinasse Vozelle - Mariol - Serbannes)

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 14 janvier 2016
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 20 mois à compter de la notification du marché
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant HT: 160 345,00 €

Taux de la TVA 20 %

Montant TTC: 192 414,00 €

D - Objet tie l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Il est rappelé en premier lieu que la durée moyenne d'élaboration d'un PLU est d'environ 3 ans. Ce délai comprend l'exécution des prestations, mais également les délais de validation par le pouvoir décisionnel, les délais

incompressibles d'enquête publique, de consultation de certains services de l'Etat et des personnes publiques associées.

De plus, les communes de Brugheas et Mariol sont impactées par des enjeux environnementaux importants qui ont été de nature à remettre en cause les orientations générales en terme de développement (présence de zones humides et nécessité d'évaluation environnementale). Ces nouvelles données n'ont pas permis de maintenir le calendrier d'exécution de la mission initialement défini.

Dans le cadre du groupement de commandes, objet du présent avenant, il était prévu qu'une fois le marché notifié, chaque commune se charge de l'exécution des prestations la concernant.

Or, la compétence PLU a fait l'objet d'un transfert au profit de Vichy Communauté au 1^{er} janvier 2017, dans des délais qui n'ont pas permis au service mutualisé de l'Urbanisme de Vichy Communauté de faire face à l'accroissement de la charge de travail découlant de la gestion de l'ensemble des PLU en cours d'élaboration ou de révision sur le territoire communautaire.

Par ailleurs, l'interaction entre les projets de la commune et ceux de la communauté d'agglomération entraîne des périodes de validation très importantes (COTECH, COPIL,...).

Enfin, le projet de fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec la communauté d'agglomération, effectif au 1^{er} janvier 2017, a figé certains projets retardant les prises de décision dans l'attente de la fusion.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la durée du marché est prolongée de 28 mois, soit jusqu'au 13 janvier 2020.

Toutes les clauses du contrat initial, auxquelles le présent avenant ne déroge pas, demeurent en vigueur.

32	Incidence	financière	da	Pavenant:
RC)		III IAI IUEIE	uc	iavenani.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'acc	ord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)	

M	NO

വ	1

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

/ == e.ge.m.e acre aren re penten a en.g.get ier je m.e. de	- · · · - - · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
- Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'e	entité adjudicatrice).	
	A:, le	
	Signature	

EXE10 Page 2 / 4

G - Notification dell'avenant autitulaire du marché public ou de l'accord cadre : 1000 2000 En cas de remise contre récépissé : Le titulaire signera la formule ci-dessous : « Reçue à titre de notification copie du présent avenant » A, le Signature du titulaire, ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception : (Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.) m En cas de notification par voie électronique : (Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

EXE10. *** Page 4 / 4

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018 -

Objet de l'acte	: PLAN LOCAL D'URBANISME - MARCHE AO 2015-18 - LOT 2 - AVENAN
	Nº 1
***************************************	***************************************
Date de décision	05/04/2018
Date de réception de l'accusé	17/04/2018
de réception :	

Numéro de l'acte :	05AVR2018_5
Identifiant unique de l'acte :	003-200071363-20180405-05AVR2018_5-DE

Nature de l'acte :	Délibération
Matières de l'acte :	2.1
	Urbanisme
	Documents d urbanisme
Date de la version de la	19/04/2017
classification :	
******************************	***************************************
Nom du fichier	5 pdf (99 DE-003-200071363-20180405-05AVP2018 5-DE-

1-1_1.pdf)